

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 20 - 23 octobre 1997

## QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGETAIRES

Point 4 a), c) et d) de  
l'ordre du jour



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.3/97/4-A/Add.2**  
**WFP/EB.3/97/4-C/Add.2**  
**WFP/EB.3/97/4-D/Add.2**

6 octobre 1997

ORIGINAL: ANGLAIS

## RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (CCQAB) (Septembre 1997)

Le Directeur exécutif présente ci-après le rapport du CCQAB sur les points suivants de l'ordre du jour:

- Paragraphes 1 - 36: Point 4-A—Budget du PAM pour l'exercice biennal 1998-99
- Paragraphe 9: Point 4-C—Proposition concernant l'utilisation des revenus des placements
- Paragraphe 37: Point 4-D—Nomination du Commissaire aux comptes (voir également annexe III)

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

Référence: AC/1329

Comité consultatif  
pour les questions administratives et budgétaires

1er octobre 1997

Madame

Veillez trouver ci-joint deux exemplaires du rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires concernant le projet de budget du Programme alimentaire mondial pour l'exercice biennal 1998-1999 (WFP/EB.3/97/4-A), la proposition concernant l'utilisation des revenus des placements (WFP/EB.3/97/4-C) et la nomination du Commissaire aux comptes pour la période juillet 1998-juin 2002 (WFP/EB.3/97/4-D). Je vous saurais gré de bien vouloir faire reproduire in extenso le texte dudit rapport et le soumettre en tant que document complet et distinct au Conseil d'administration à sa prochaine session. Il conviendrait de remettre au plus tôt une version imprimée (dans toutes les langues) de ce document au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération.

C.S.M. Mselle  
Président

Madame Catherine Bertini  
Directeur exécutif  
Programme alimentaire mondial  
Via Cristoforo Colombo, 426  
00145 Rome  
Italie



1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le projet de budget du Programme alimentaire mondial pour l'exercice biennal 1998-1999 (WFP/EB.3/97/4-A). Il a également été saisi des rapports sur l'utilisation proposée des revenus des placements (WFP/EB.3/97/4-C) et sur la nomination du Commissaire aux comptes pour la période juillet 1998-juin 2002 (WFP/EB.3/97/4-D). Au cours de l'examen de ces questions, le Comité consultatif s'est entretenu avec le Directeur exécutif et ses collègues, qui lui ont apporté des précisions et renseignements supplémentaires.
2. Le Comité consultatif s'est félicité des efforts déployés pour tenir compte de certaines de ses recommandations et pour améliorer la présentation du projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999. Il constate que le PAM s'est efforcé de déterminer les ressources allouées à l'appui des programmes et à l'administration en suivant la présentation adoptée par d'autres fonds et programmes des Nations Unies (WFP/EB.3/97/4-A). Le Comité est cependant d'avis que le projet de budget, à nouveau, ne fournit pas suffisamment d'informations justifiant les crédits demandés pour les activités et programmes du PAM. Le Comité rappelle que le budget devrait donner des renseignements plus précis sur l'exécution des programmes et du budget de l'exercice précédent, et les comparer avec les propositions pour l'exercice à venir. Le texte devrait être plus précis et moins répétitif, et examiner l'application des éléments du budget précédent, en donnant les raisons pour lesquelles l'on s'est écarté des prévisions originales et les motifs des défaillances lors de la phase d'exécution des opérations. En outre, pour le Comité, il est indispensable que le document établisse clairement le lien entre le programme de travail et les ressources disponibles. Ces questions sont examinées en détail ci-dessous. Le Comité rappelle également qu'il a demandé que des informations lui soient fournies sur la suite donnée à ses recommandations antérieures.

## RESSOURCES

3. Comme indiqué aux paragraphes 50 à 55 et au tableau 4 du document WFP/EB.3/97/4-A, le Directeur exécutif a révisé les projections initiales de ressources pour 1996-1997, qui ont été ramenées de 3 091 millions de dollars à 2 801 millions de dollars, soit une diminution de 9,4 pour cent. Les estimations concernant les livraisons totales du PAM en 1996-1997 ont été révisées à la baisse, tombant de 5 600 000 tonnes de produits à 5 013 000 tonnes, de même que les dépenses, ramenées de 3 090 millions à 2 742 millions de dollars. Le Comité constate que les estimations ont diminué pour toutes les catégories de dépenses, à l'exception des coûts de soutien directs, qui sont passés de 164 millions à 184 millions de dollars, soit une hausse de 12,2 pour cent. Le Comité consultatif déplore que le PAM n'ait pas présenté de rapport d'exécution complet pour toutes les activités du PAM, comprenant des explications détaillées sur les dépenses du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) qu'il lui avait demandé de soumettre (paragraphe 17 de son rapport WFP/EB.A/97/4-A/Add.2) en même temps que le projet de budget pour 1998-1999.
4. Les paragraphes 61 à 64 et le tableau du document WFP/EB.3/97/4-A indiquent que pour 1998-1999, les ressources du PAM sont estimées à 2 491 millions de dollars, soit une baisse de 11,1 pour cent par rapport aux projections révisées de 2 801 millions de dollars



pour 1996-1997. Les livraisons totales du PAM sont estimées à 4 381 000 tonnes pour l'exercice 1998-1999, soit une diminution de 12,6 pour cent par rapport aux projections révisées de 5 013 000 tonnes pour 1996-1997. Les ressources du PAM se composent de produits alimentaires, de fonds en espèces et de services acceptables. Le total estimatif des ressources disponibles, de l'ordre de 2 491 millions de dollars, se décompose comme suit: produits en nature: 763 millions de dollars; contributions en espèces (y compris les espèces en remplacement de produits (ERP)): 1 669 millions de dollars; contributions en espèces des gouvernements aux dépenses de fonctionnement locales: trois millions de dollars, et intérêts et autres recettes: 56 millions de dollars.

5. Le Comité consultatif constate que, pour l'exercice 1998-1999, le volume et la valeur des produits alimentaires ont été révisés par rapport aux projections qui figuraient dans le Plan stratégique et financier du PAM pour 1998-2001 (WFP/EB.A/97/4-A, par. 110-112 et 129), que le Comité consultatif a analysé dans le rapport de sa session de printemps de 1997. Au paragraphe 129 du Plan financier, le Directeur exécutif proposait au Conseil d'administration d'approuver l'établissement d'un budget consolidé pour l'exercice 1998-1999 de l'ordre de 2,6 milliards de dollars, correspondant à 4 305 000 tonnes de produits. La projection révisée du total des ressources disponibles, soit 4 381 000 tonnes (contributions en produits et achats) pour l'exercice 1998-1999, se ventile comme suit: développement: 1 441 000 tonnes; interventions prolongées de secours (IPS): 1 040 000 tonnes et opérations d'urgence: 1 900 000 tonnes. Comme indiqué aux paragraphes 67, 71 et 75, la valeur estimative correspondante est de 651 millions de dollars pour le développement, 526 millions pour les IPS et 1 117 million pour les opérations d'urgence; ces valeurs ont été obtenues à partir de la moyenne pondérée du prix des produits, soit 304 dollars par tonne pour le développement, 247 dollars par tonne pour les IPS et 272 dollars par tonne pour les opérations d'urgence (voir également les tableaux 8, 9 et 19 du document WFP/EB.3/97/4-A). A sa demande, le Comité a été informé de la composition de l'assortiment alimentaire correspondant à ces trois catégories d'activités. Le Comité rappelle que pour le budget de l'exercice 1996-1997, la valeur des produits avait été calculée à partir d'un prix moyen de 250 dollars par tonne, soit environ la moyenne pondérée f.o.b du prix des produits en 1995 (CFA 40/4/Rev.1). Le Comité a demandé des éclaircissements concernant cette variation des prix des produits et de la composition de l'assortiment alimentaire, mais aucune information complémentaire ne lui a été fournie.
6. A la lecture du tableau 3 du document WFP/EB.3/97/4-A, le Comité consultatif remarque, au niveau des projections, une baisse régulière des ressources du PAM, notamment des ressources d'aide alimentaire pour le développement et les opérations de secours humanitaire. A cet égard, le Comité a été informé que le PAM compte élargir sa base de financement en s'employant activement à mobiliser des dons auprès de particuliers, de fondations et de sociétés. Le Comité consultatif a été averti qu'une contribution d'un million de dollars avait déjà été annoncée. Le Comité se réjouit de tels efforts mais rappelle que les conditions auxquelles sont subordonnées les contributions volontaires, y compris celles du secteur privé, doivent être conformes au Règlement financier de l'Organisation.
7. Comme indiqué aux paragraphes 85 à 89 du document WFP/EB.3/97/4-A, le PAM prévoit dans ses projections de ressources deux types de coûts de soutien, à savoir les coûts de soutien directs et indirects. Les coûts de soutien directs pour l'exercice 1998-1999 sont estimés à 182,4 millions de dollars et financent un effectif composé de 208 fonctionnaires du cadre organique et de 1 714 autres agents (WF/EB.3/97/4-A, tableaux 7 et 14). Le Comité consultatif constate qu'une grande partie des ressources provenant des coûts de soutien directs sont utilisées au siège pour des activités qui, selon lui, devraient être



inscrites au budget d'administration et d'appui aux programmes (AAP) du PAM (voir paragraphe 21 ci-dessous).

8. Les coûts de soutien indirects servent à financer l'exécution de projets et d'activités mais n'ont pas directement trait à leur mise en oeuvre individuelle. Ces coûts sont appliqués sur la base de taux établis par le Conseil d'administration. Les fonds provenant du recouvrement des coûts de soutien indirects sont la principale source de financement du budget AAP du PAM. Il ressort du tableau 15 du document WFP/EB.3/97/4-A que les fonds provenant du recouvrement des coûts de soutien indirects s'élèvent à 188 millions de dollars. Le Comité consultatif constate que, compte tenu des taux de recouvrement approuvés par le Conseil d'administration pour 1997, les recettes générées ne suffiront pas à financer les dépenses AAP pour 1998-1999 et devront être complétées par un montant de 23 millions de dollars prélevé sur les recettes accessoires, plus trois millions de dollars au titre des contributions en espèces des gouvernement aux dépenses de fonctionnement locales (tableau 13 du document WFP/EB.3/97/4-A).
9. Au paragraphe 11 du document WFP/EB.3/97/4-C, le Directeur exécutif propose, entre autres, que les intérêts perçus au cours d'un exercice financier soient utilisés pour compenser tout déficit résultant de déséquilibres entre le budget AAP approuvé et les montants recouverts au titre des coûts de soutien indirects; après avoir compensé les déséquilibres de recouvrement des coûts de soutien au cours de l'exercice financier, tout excédent d'intérêts perçus au cours de l'exercice serait reporté sur l'exercice suivant pour réduire les taux de recouvrement des coûts de soutien, ou pourrait être utilisé de la manière dont déciderait le Conseil d'administration sur la base de la recommandation que ferait le Directeur exécutif. Le Comité consultatif est favorable à cette proposition.
10. Le Comité consultatif constate, à la lecture des paragraphes 91 et 92 du document WFP/EB.3/97/4-A, que les crédits AAP sont alloués en fonction du volume des opérations et que les dépenses sont engagées régulièrement tout au long de l'année, alors que les recettes dégagées par le recouvrement des coûts de soutien sont fonction des contributions versées en faveur des opérations du PAM. La restitution des montants prélevés sur la réserve opérationnelle pour financer les dépenses AAP est donc susceptible de prendre plus de temps que le remboursement des prélèvements effectués pour financer les activités opérationnelles. Le Comité constate qu'aucune explication n'est donnée sur les conséquences que ces prélèvements pourraient avoir sur le niveau de la réserve opérationnelle et sur son utilisation pour faire face à des besoins tels que ceux mentionnés au paragraphe 91. Le Comité rappelle que le montant de la réserve opérationnelle a été fixé à 57 millions de dollars et qu'il a précédemment recommandé de prendre les mesures nécessaires pour garantir que la réserve atteigne le montant prévu et qu'elle serve les usages pour lesquels elle a été établie (CFA 40/4/Add.2, par. 32-33).

## **BUDGET ADMINISTRATIF ET D'APPUI AUX PROGRAMMES**

11. Aux paragraphes 156 à 158 et aux tableaux 1 et 28 du document WFP/EB.3/97/4-A, le Directeur exécutif propose un budget AAP de 216,9 millions de dollars pour 1998-1999. Le Directeur exécutif propose par ailleurs de réduire le montant total des ressources budgétaires AAP d'environ 2,5 millions de dollars, pour tenir compte des avantages et des économies qu'apporterait la rationalisation des opérations. En conséquence, elle demande l'ouverture de crédits d'un montant de 214,4 millions de dollars au titre du budget AAP pour l'exercice biennal 1998-1999, suivant la ventilation par ligne de crédit indiquée aux tableaux 1 et 18.



12. Le Comité consultatif n'ignore pas que le budget AAP comprend des éléments de coûts fixes et de coûts variables qui évoluent en fonction des variations du volume des opérations du PAM. Compte tenu de la tendance à la diminution des ressources dont dispose le PAM pour ses opérations, le Comité estime qu'il sera de plus en plus difficile de mobiliser le montant nécessaire pour couvrir l'intégralité des coûts du budget AAP au moyen des recouvrements des coûts de soutien indirects. Le Comité constate que, pour remédier à ce problème, le PAM a utilisé une partie des revenus des placements pour couvrir les déficits de recouvrement des coûts de soutien indirects (voir paragraphe 8 ci-dessus).
13. Le Comité consultatif relève que les montants prélevés sur les revenus des placements pour compléter les recouvrements au titre des coûts de soutien sont passés de sept millions de dollars dans le budget AAP originel pour l'exercice 1996-97 à 14 millions dans le budget AAP révisé pour la même période et à 23 millions dans le projet de budget AAP pour l'exercice 1998-1999. Compte tenu de la diminution des contributions en espèces et du montant des contributions annoncées (voir document CFA 40/4/Add.2, par. 8), le Comité estime qu'il sera difficile d'avoir plus largement recours aux revenus des placements pour financer les déficits de recouvrement des coûts de soutien indirects et que le budget AAP devra être ramené à un niveau plus bas, compatible avec les taux de recouvrement approuvés par le Conseil d'administration. A cet égard, le Comité a été informé, à sa demande, des résultats de l'analyse des coûts pour 1997 concernant les taux de recouvrement des coûts de soutien indirects. Ces taux, calculés en pourcentage du total des dépenses opérationnelles et des dépenses directes du PAM, figurent à l'annexe I du présent rapport.
14. Il est indiqué au paragraphe 93 du document WFP/EB.3/97/4-A qu'après une analyse des opérations du PAM réalisée en 1996 "le Directeur exécutif a introduit de profondes réformes et des transformations fondamentales de très large portée pour rationaliser et décentraliser les modalités d'action du PAM et améliorer l'efficacité et la réceptivité de l'Organisation". Les initiatives opérationnelles prévues pour 1998-1999 sont décrites aux paragraphes 98 à 143 du projet de budget.
15. Le Comité consultatif remarque que les économies réalisées grâce aux initiatives opérationnelles susmentionnées ne semblent guère dépasser 2,5 millions de dollars dans le budget AAP proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 (tableau 1 du document WFP/EB.3/97/4-A). Le Comité a été informé que, par rapport au budget AAP révisé pour l'exercice 1996-1997, qui s'élevait à 226,4 millions de dollars, le projet de budget AAP pour l'exercice 1998-1999 avait été ramené à 205 millions de dollars aux prix de 1996-1997, soit une diminution de 21,4 millions de dollars. Le PAM s'est fondé, comme lors des exercices précédents, sur les coûts standards établis par la FAO pour calculer les dépenses de personnel et l'application de ces coûts s'est traduite globalement par une augmentation de six pour cent des dépenses de personnel; en revanche, aucune hausse des coûts afférents aux rubriques autres que les dépenses de personnel n'a été proposée. Il a par ailleurs été constaté que le budget total, d'une valeur de 214,4 millions de dollars, devrait être recalculé en fonction du taux de change entre la lire italienne et le dollar des Etats-Unis que la FAO doit approuver à sa prochaine conférence, en novembre 1997.
16. Concernant la décentralisation des ressources au profit du terrain, le Comité prend note des propositions figurant aux paragraphes 98 et 99 concernant le programme de restructuration au siège et la poursuite du processus de décentralisation des attributions et de redéploiement du personnel, y compris de hauts fonctionnaires de classe D-2, sur le terrain. Le Comité remarque que la réduction nette prévue au siège représente 44,5 postes (paragraphe 101). Toutefois, celle-ci n'apparaît pas dans les tableaux d'effectifs des



bureaux de terrain (voir tableau B2 du document WFP/EB.3/97-4-A). Le Comité note par ailleurs que certaines unités au siège (par exemple le Bureau du Directeur exécutif et la Division des ressources et des relations extérieures) conservent des effectifs très importants, sans que l'on donne les raisons pour lesquelles le nombre des postes de classe D-2 et D-1 y est aussi élevé, alors que le nombre total des postes P-2 et P-3 diminue considérablement (voir tableau B2). Le Comité consultatif recommande au Directeur exécutif d'en donner l'explication dans un prochain rapport.

17. Les paragraphes 160 à 164 du projet de budget décrivent les ressources nécessaires aux services d'appui aux programmes des bureaux de région et de pays; celles-ci s'élèvent à 99 386 000 dollars (soit 46 pour cent du total du projet de budget AAP), dont 74 090 000 dollars pour les dépenses de personnel et 25 652 000 dollars pour les dépenses de fonctionnement locales. Le Comité consultatif remarque que si "le montant des dépenses AAP dépend dans une large mesure du programme de travail que doivent mener à bien les bureaux de région et de pays, qui sont ceux qui réalisent l'essentiel des activités du PAM", le document ne donne aucun détail sur le travail des bureaux extérieurs du PAM. Il faudra remédier à cette lacune. Les éclaircissements demandés par le Comité consultatif sur la ventilation des crédits de 25 652 000 dollars prévus pour les dépenses de fonctionnement locales ne lui ont pas été fournis.
18. Il ressort des tableaux B1 et B2 du projet de budget que les postes AAP prévus pour l'exercice 1998-1999 sont au nombre de 1 591,5 (410 fonctionnaires du cadre organique, 170 administrateurs nationaux, 44 volontaires des Nations Unies et 967,5 agents des services généraux), dont 532,5 postes au siège et 1 059 dans les bureaux extérieurs. Par ailleurs, les tableaux 2 et 14 du projet de budget montrent que 1 922 postes (208 postes de fonctionnaires du cadre organique et 1 714 autres postes) sont financés au titre des coûts de soutien directs des projets.
19. Le tableau B1 du projet de budget pour l'exercice 1998-1999 fait apparaître, au niveau des grades, un certain nombre de variations par rapport aux budgets approuvés et ajustés pour l'exercice 1996-1997. Le paragraphe 137 et le tableau 16 indiquent comment les reclassements de postes ont été opérés pendant l'exercice biennal 1996-1997. Le Comité constate à la lecture du paragraphe 138 que le Directeur exécutif propose le reclassement de 10 postes au maximum pendant l'exercice biennal 1998-1999. Le Comité demande qu'à l'avenir, des renseignements lui soient fournis sur les raisons des reclassements.
20. Le nombre total de postes des bureaux de région et de pays financés au titre du budget AAP indiqué au tableau B1 est de 1 059 (184 fonctionnaires du cadre organique, 170 administrateurs nationaux, 44 VNU et 661 agents des services généraux). A cet effectif s'ajoutent 1 863 agents (180 fonctionnaires du cadre organique et 1 683 autres agents) dont les services sont financés au titre des coûts de soutien directs (voir tableau 14 du document WFP/EB.3/97/4-A). Le paragraphe 102 indique que, les activités devant être réduites dans un certain nombre de pays, il a été décidé de diminuer le nombre des postes de fonctionnaires du cadre organique des bureaux de pays. Le Comité déplore qu'aucune information ne soit fournie sur la manière dont les ressources en personnel des bureaux de région et de pays ont été utilisées.
21. Le Comité consultatif constate qu'aux 532,5 postes du siège (226 fonctionnaires du cadre organique et 306,5 agents des services généraux), dont le détail figure au tableau B1 du projet de budget, viennent s'ajouter 59 postes financés au titre des projets (28 fonctionnaires du cadre organique et 31 autres agents à divers niveaux) dont les titulaires s'acquittent de différentes fonctions au siège, dans les Bureaux régionaux et dans le cadre du Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP) de la Division des



finances et des services d'information (WFP/EB.3/97/4-A, par. 86 et tableau 14). Le Comité consultatif rappelle que, compte tenu des attributions des services concernés au siège (voir par. 182 et 203 à 205 du document WFP/EB.3/97/4-A), il n'est pas persuadé que ces dépenses de personnel au siège devraient être imputées aux coûts de soutien directs. Le Comité a indiqué que l'exclusion de ces coûts du budget AAP a pour effet de sous-estimer le montant effectif des dépenses d'administration et d'appui aux programmes que le PAM doit engager pour mener à bien ses activités (CFA: 40/4/Add.2, par.19).

22. Les paragraphes 108 à 133 du document concernent le Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP). Le Comité consultatif remarque que le coût total du FMIP, pour l'ensemble de sa période d'exécution, est estimé à 31,5 millions de dollars, mais que les contributions versées par les donateurs pour sa mise en oeuvre s'élèvent jusqu'à présent à 8,8 millions de dollars (par. 110). Par ailleurs, le FMIP devrait être pleinement opérationnel en 1999. Le Comité rappelle qu'au départ, le coût total du FMIP était estimé à 18 millions de dollars et que le projet devait être achevé en trois ans, soit à la fin de 1997 (CFA 40/4/Add.2, par. 28). Le Comité consultatif n'a pas été en mesure de déterminer les raisons d'une telle hausse du coût du projet ni de sa prolongation jusqu'en 1999.
23. Il est indiqué au paragraphe 111 que le PAM devrait réaliser à partir de l'an 2000 des économies de l'ordre de six millions de dollars par an et que lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le FMIP permettra d'économiser 32,5 postes au siège. Suite aux éclaircissements demandés par le Comité consultatif à ce sujet, un résumé des avantages quantifiables du FMIP lui a été remis (voir annexe II du présent document). Le Comité rappelle qu'il avait prié le Directeur exécutif de lui présenter, dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget pour 1996-1997 (mentionné au paragraphe 3 ci-dessus) des informations détaillées sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du FMIP et d'indiquer, entre autres, son champ d'application, les diverses composantes du projet, sa période d'exécution, les sources de financement et les dépenses encourues (CFA 40/4/Add.2, par. 29 et 36). Le Comité regrette que ces informations ne lui aient pas été présentées. Il lui a été remis un exemplaire du quatrième rapport d'activité du FMIP concernant le deuxième semestre de 1997 et contenant un résumé des réalisations accomplies jusqu'à ce jour. Le contenu de ce bulletin d'information ne répond pas complètement aux préoccupations du Comité.
24. Le Comité consultatif constate, à la lecture du paragraphe 112 du projet de budget, que le Directeur exécutif continuera de solliciter des contributions des donateurs pour financer les coûts restants de la mise en oeuvre du FMIP; à titre de mesure provisoire, elle propose d'allouer un montant de 10 millions de dollars au maximum, prélevé sur les revenus des placements, pour permettre d'achever tous les projets et activités prévus dans le contexte du FMIP. Compte tenu des observations que le Comité a formulées aux paragraphes 9, 13 et 20 ci-dessus, il n'est pas en mesure de prendre position quant à cette proposition. Le Comité prie le Directeur exécutif de préparer un rapport d'exécution complet retraçant la mise en oeuvre du FMIP depuis son origine et de le lui soumettre lors de la présentation du prochain budget.
25. Le Comité rappelle toutefois que le budget devrait faire apparaître l'intégralité des coûts AAP, y compris ceux du FMIP, qu'ils soient financés par des ressources versées au titre de diverses Opérations du PAM ou par des contributions supplémentaires de certains donateurs. A son avis, cela lui permettra, ainsi qu'au Conseil d'administration, d'examiner minutieusement et de contrôler le coût de ces activités.
26. Comme indiqué aux paragraphes 136 et 231 et au tableau 35 du projet de budget, les activités de formation et de perfectionnement du personnel s'élèvent pour l'exercice 1998-



1999 à 3 170 000 dollars (soit 1,5 pour cent environ du budget AAP de 214,4 millions de dollars). Ce montant comprend une estimation des dépenses de formation du personnel de contrepartie (600 000 dollars) et des allocations aux bureaux extérieurs (580 000 dollars); par ailleurs, le Comité constate à la lecture du tableau C2 qu'aucun crédit de formation n'est prévu au titre des "Services d'appui aux programmes des bureaux extérieurs" et que tous les crédits de formation, soit 3 170 000 dollars, sont répartis entre les unités du siège.

27. Comme indiqué précédemment, le Comité consultatif est d'avis que le PAM doit continuer de s'efforcer de répondre aux besoins de formation des agents de contrepartie des gouvernements et de ses partenaires d'exécution afin d'accroître leur capacité d'exécution, de mise en oeuvre et de contrôle de l'aide fournie (WFP/EB.A/97/4-A/Add.2, par. 7). Concernant la formation du personnel du PAM, le Comité demande que soit indiqué, à l'avenir, le nombre total des agents ayant reçu une formation, ventilé par type de formation, par exemple dans les domaines de la gestion, des finances ou de l'administration. En outre, compte tenu de la délégation accrue de pouvoirs sur le terrain (voir par. 98 et 99 du document WFP/EB.3/97/4-A), le Comité convient que la formation devrait être ciblée de manière à accroître les capacités du personnel à s'acquitter des pouvoirs qui lui sont délégués. Le Comité demande qu'à l'avenir, le projet de budget indique clairement dans la section "formation" les ressources affectées à la formation, qu'elles soient inscrites aux budgets des projets ou imputées aux coûts de soutien directs.
28. Les paragraphes 220 à 235 du projet de budget décrivent les principaux objets de dépenses du budget AAP et le tableau C1 présente une ventilation du projet de budget AAP pour l'exercice 1998-1999 par objet de dépenses, en regard du budget révisé pour l'exercice 1996-1997. Le Comité observe que le document ne donne pas les motifs des variations de volume correspondant aux divers objets de dépenses du budget AAP d'un exercice à l'autre.
29. Comme indiqué au paragraphe 222 et au tableau 31, les dépenses de personnel, soit 155 943 000 dollars, ne comprennent pas le financement des engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie du personnel après la cessation de service; si le Conseil d'administration décidait d'établir une provision pour le financer, le montant des dépenses de personnel devrait être révisé en conséquence. Le Comité consultatif rappelle que le Directeur exécutif avait proposé d'établir un fonds pour financer les engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie du personnel après la cessation de service (WFP/EB.A/97/4-E). A cet égard, il avait été informé que les ressources nécessaires à cette fin seraient prélevées sur les excédents dont le PAM a l'entière disposition et qui ne sont pas réservées à des fins particulières. Le Comité avait toutefois relevé que les recommandations du Directeur exécutif ne donnaient aucune indication précise sur les répercussions financières et qu'aucune autre option de financement n'avait été présentée (WFP/EB.A/97/4-A/Add.2, par. 18). Le Comité réitère l'avis que, compte tenu de la nécessité de connaître les répercussions financières exactes d'une telle mesure et de la baisse prévue des réserves disponibles pour l'aide alimentaire, la proposition du Directeur exécutif doit être évaluée avec soin et toutes les options envisagées, y compris un ajustement éventuel des primes (WFP/EB.A/97/4-A/Add.2, par. 20).
30. Comme indiqué aux paragraphes 141 à 143, le Directeur exécutif a l'intention de transférer le siège du PAM au cours du premier semestre de 1998 dans le bâtiment du Parco dei Medici que les autorités italiennes ont accepté de mettre à la disposition du PAM. Les dépenses correspondant aux obligations courantes, y compris les travaux de mise à norme et d'aménagement du bâtiment qu'il faudra réaliser, devraient être prises en charge par le propriétaire. Le Comité consultatif constate, à la lecture des paragraphes 143 et 151,



que le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration de l'autoriser à faire l'avance d'un montant de 10 millions de dollars au maximum, prélevés sur la réserve opérationnelle, afin de couvrir les dépenses d'aménagement, en précisant qu'elle a l'intention de demander au gouvernement du pays hôte d'en rembourser à l'Organisation la majeure partie pendant l'exercice biennal.

31. Le Comité consultatif observe que le document ne fournit aucune information sur la manière dont l'avance de 10 millions de dollars prélevée sur la réserve opérationnelle pour couvrir les dépenses de déménagement dans le nouveau siège sera utilisée. Il rappelle que, dans le cadre d'une demande analogue visant à effectuer d'important travaux de rénovation du bâtiment du siège du PAM durant l'exercice 1996-1997, pour un montant également évalué à 10 millions de dollars, il avait signalé que "le fait de mentionner la source de financement des coûts de rénovation du bâtiment du siège ne dispense pas d'apporter une justification à l'estimation, ni de faire apparaître cette dépense dans le budget AAP". Le Comité avait également demandé que des renseignements détaillés lui soient fournis dans le rapport d'exécution mentionné au paragraphe 3 ci-dessus (CFA 40/4/Add.2, par. 27). Le Comité déplore qu'il n'ait pas été donné suite à ses recommandations antérieures.
32. A la demande du Comité consultatif, le PAM lui a remis un devis provisoire, d'un montant de 11 284 200 dollars, des travaux de rénovation de ses nouveaux locaux au Parco dei Medici. Il n'a cependant reçu aucune preuve que le gouvernement du pays hôte ait l'intention de rembourser les dépenses de rénovation encourues par le PAM pendant l'exercice 1998-1999.
33. Concernant l'utilisation et la reconstitution de la réserve opérationnelle, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 16 (iii) du document WFP/EB.A/97/4-D, le Directeur exécutif avait proposé d'utiliser la réserve opérationnelle pour "consentir des avances remboursables à d'autres fonds que pourrait instituer le Conseil d'administration, correspondant à des engagements fermes ou à d'autres sources certaines de recettes, jusqu'à concurrence de cinq millions de dollars ou de 10 pour cent de la réserve opérationnelle, le montant le plus bas étant retenu". Au paragraphe 22 de son rapport (WFP/EB.A/97/4-A/Add.2), le Comité avait pris note du rapport et approuvé la proposition du Directeur exécutif concernant le financement et la reconstitution de la réserve opérationnelle. Cela étant, le Comité estime que le recours à la réserve opérationnelle pour financer la rénovation des nouveaux locaux du siège n'est pas fondé.
34. Aux paragraphes 140 et 151 concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration l'autorisation d'utiliser un crédit de trois millions de dollars au maximum, prélevé sur le Fonds général, pour financer les dépenses que le PAM pourrait encourir pour les locaux communs. A sa demande, le Comité consultatif a été informé que le chiffre de trois millions de dollars était théorique, puisque aucune estimation du coût des locaux communs n'avait encore été établie. Le Comité ne voit pas la nécessité d'affecter des crédits pour des locaux communs dont le coût n'a pas encore été étudié ni évalué. Si des ressources s'avéraient nécessaires durant l'exercice biennal 1998-1999, le rapport d'exécution du budget devrait en faire état. Pour les exercices ultérieurs, elles devraient être justifiées dans le budget AAP correspondant.
35. Le Comité consultatif constate au paragraphe 218 qu'un crédit de 400 000 dollars est demandé au titre des dépenses imprévues. A sa connaissance, ce crédit n'a jusqu'à présent jamais été utilisé; il recommande donc d'en reconsidérer le bien-fondé.
36. Le Comité a, à plusieurs reprises, relevé que certaines dépenses devraient figurer dans le budget AAP. Il observe que la pratique qui consiste à ne pas inclure certain type de



dépenses dans le budget AAP a pour effet de sous-estimer le montant des crédits nécessaires. Il s'inquiète également du fait qu'une telle pratique l'empêche, comme le Conseil d'administration, d'examiner scrupuleusement ces dépenses.

---

## **NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

37. Au document WFP/EB.3/97/4-D, le Directeur exécutif traite la question de la nomination du Commissaire aux comptes pour la prochaine période, qui couvre les exercices financiers 1998-1999 et 2000-2001. Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà exprimé ses vues à ce sujet au paragraphe 21 (h) de son rapport (WFP/EB.A/97/4-A/Add.1).



## ANNEXE I

**ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (1997)  
TAUX DE RECOUVREMENT DES COÛTS DE SOUTIEN INDIRECTS  
Basée sur les coûts effectifs de 1996, les coûts inscrits au budget de 1997 et les  
dépenses opérationnelles  
(taux calculés en pourcentage de l'ensemble des dépenses opérationnelles et  
directes)**

Catégorie d'activité	Analyse de 1997 (pourcentage)	Analyse de 1996 (pourcentage)	Analyse de 1995 (pourcentage)
Développement	16.9	13.9	14.5
Opérations d'urgence	5.9	6.0	4.8
Interventions prolongées de secours	7.0	7.1	7.2
Opérations spéciales	5.6	11.9	15.3
Programme des administrateurs auxiliaires (Note 1)	12.0	12.0	12.0
Services bilatéraux - transport	12.8	4.5	3.1
Services bilatéraux - achats	6.8	4.0	4.7
Services bilatéraux conjugués (Note 2)	9.0	4.3	3.8
<b>Moyenne de l'ensemble des catégories d'activités</b>	<b>9.1</b>	<b>8.6</b>	<b>8.1</b>

Note 1: Taux établi par le Conseil d'administration. Les surcoûts de soutien sont répartis entre les catégories d'activités en fonction du volume de travail indiqué par l'administrateur auxiliaire dans l'enquête sur la mesure du volume de travail.

Note 2: Les taux établis pour les services bilatéraux ont été calculés à partir des dépenses opérationnelles effectives de 1996.



## ANNEXE II





**ANNEXE III****DOCUMENT WFP/EB.A/97/4-A/ADD.2, PARAGRAPHE 21 (H)**

Les observations du CCQAB sur la nomination du Commissaire aux comptes renvoient au paragraphe 21 (h) du rapport précédent du CCQAB (document WFP/EB.A/97/4-A/Add.2), dont le texte est reproduit ci-dessous:

*“Règlement financier proposé, Articles 14.1 et 14.2: le Comité approuve ces propositions qui reproduisent tels quels les Articles 11.1 et 11.2 du Règlement financier actuel. Le Comité consultatif souligne à cet égard que, bien que le PAM et la FAO aient eu recours jusqu’à présent au même Commissaire aux comptes, il ne s’agit nullement d’une obligation. Le Comité consultatif croit savoir qu’il a été envisagé d’étendre au secteur privé le choix possible des commissaires aux comptes. Le Comité consultatif recommande de ne pas modifier la procédure actuelle. Il considère que, pour vérifier les comptes d’une institution comme le PAM et répondre aux préoccupations des Etats membres, la solution qui s’impose est de continuer à faire appel aux Vérificateurs des comptes des Etats membres de l’ONU ou de la FAO. Le Comité consultatif souligne en outre que le recours au secteur privé s’avérera sans doute plus coûteux, car il sait par expérience que la contribution des Etats membres au titre de la vérification des comptes est souvent largement supérieure au montant du remboursement qu’ils perçoivent.”*



## RESUME DES AVANTAGES QUANTIFIABLES DES PRINCIPAUX PROJETS FMIP

Catégorie/Projet	Coût estimatif (\$EU)	Estimation des économies réalisées, par an		Début du flux des avantages	Principaux avantages
		Poste (Nombre)	Coûts (\$EU)		
<b>Développement/gestion</b>	3 42	sans objet	sans objet	sans objet	
<b>Systèmes préexistants</b>					
- Fusionnement WIS/NOP	360 00	sans objet	270 0	1997	Pour le personnel du PAM, utilisation plus efficace et plus rapide du système sur ordinaire central Diminution des coûts des services de l'unité centrale de traitement à Genève.
- Options CIC de l'ONU	120 00	sans objet	250 0	1998	
- Autres	850 00	sans objet	sans objet		
Systèmes tactiques	210 00	-	sans objet	1996-97	Divers avantages - touche plusieurs domaines d'opérations.
<b>Architecture technique</b>					
- Câblage du siège/LAN	20 00	-	150 0	1997	Moins de temps de panne pour les postes de travail au siège et meilleure utilisation du personnel technique du service d'aide aux utilisateurs. Remplacement d'une partie des communications de données vocales par un échange de données beaucoup plus économique. Utilisation de logiciels de groupe tels que Lotus NOTES pour améliorer le débit du travail.
- Connectivité des bureaux de pays	1 75	sans objet	650 0	1998	
- Autres	4 55	sans objet	sans objet		
<b>Systèmes stratégiques</b>					
- Gestion des ressources	540 00	5.5	480 0	1999	Suivi plus efficace des communications et des contributions des donateurs, recherche automatique des documents plus aisée Economies réalisées grâce à une plus grande efficacité opérationnelle, économies sur les coûts de développement de systèmes et besoins de formation moindres.
- Gestion de la logistique (CTS)	1 05	6.0	2 6	1998-99	
- Gestion des achats	1 28	sans objet	140 0	1999	Gestion plus efficace de toutes les procédures d'achat. Elimination des doubles emplois et des tâches de rapprochement de comptes, précision et ponctualité accrues des rapports.
- Gestion des finances	3 47	18.5	1 5	2000	
- Gestion des projets	640 00	sans objet	sans objet	2000	Administration de HR plus efficace, enregistrement plus simple des absences, prestations et avantages et info. admin., diminution des demandes d'information.
- Gestion de la logistique (siège)	1 17	sans objet	sans objet	2000	
- HR/services de paie	2 50	2.4	100 0	2000	
- Programmation	1 00	sans objet	sans objet	2000	
<b>Echange d'informations</b>					
- Base centrale de données	430 00	-	100 0	1998	Info de gestion mieux ciblée, plus précise et ponctuelle, diminution du coût d'établissement des rapports.
- Autres	700 00	sans objet	sans objet	sans objet	

## RESUME DES AVANTAGES QUANTIFIABLES DES PRINCIPAUX PROJETS FMIP

Catégorie/Projet	Coût estimatif (\$EU)	Estimation des économies réalisées, par an		Début du flux des avantages	Principaux avantages
		Poste (Nombre)	Coûts (\$EU)		
Amélioration des procédures	570 00	sans objet	sans objet	sans objet	
Amélioration des opérations	1 29	sans objet	sans objet	sans objet	
Augmentation de postes en détachement	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>25 92</b>	<b>32.4</b>	<b>6 3</b>		